

Accès par internet au système d'information et d'aide aux mutations (SIAM)

Les demandes de permutations informatisées se feront au moyen du Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (SIAM) via I-Prof :

DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 (07 heures) AU MARDI 6 DECEMBRE 2016 (07 heures)

Cette application vous permet en particulier, de saisir vos vœux de mutation et de consulter les éléments de votre barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Il vous appartient d'imprimer votre barème. Pour toute contestation, vous devez vous adresser à la DPEP – Porte 162 – Tél. : 0590 47 82 07 – Mail : ce.dpep@ac-guadeloupe.fr.

La date limite de réception des contestations de barème est fixée au lundi 30 janvier 2017.

Le barème estimé lors de la saisie des vœux correspond aux **éléments que vous aurez fournis**. Il peut être différent du barème retenu **après vérification des données**.

L'accès à SIAM peut se faire de tout poste informatique connecté à internet selon les modalités suivantes.

Pour se connecter, l'enseignant doit :

- Accéder à son «bureau virtuel» en tapant l'adresse internet suivante :

<http://www.ac-guadeloupe.fr/> - Rubrique I-Prof

- S'authentifier en saisissant son «compte utilisateur» et son «mot de passe», puis valider son authentification en cliquant sur le bouton «valider» ;

Attention : Si l'enseignant a modifié son mot de passe en utilisant les outils proposés par le bureau virtuel, il doit continuer à l'utiliser pour de nouvelles connexions.

Il peut accéder aux différents services internet proposés dans le cadre de la gestion de sa carrière.

Enfin, il doit cliquer sur le bouton «Les services», puis sur le lien «SIAM» pour accéder à l'application SIAM premier degré.

Le compte utilisateur est composé de l'initiale de votre prénom directement accolée à votre nom. Attention, il faut saisir le compte en minuscule. Pour les noms composés, utilisez le tiret (-).

*Exemples : M. Jean Dupont = jdupont ; Mme Claire Le Corre = cle-corre ; M. Jean-Pierre Bertin = jbertin
Le mot de passe est initialisé avec votre NUMEN que vous devez saisir en MAJUSCULES. Il se peut qu'avec l'utilisation de la messagerie KARUMAIL vous l'ayez changé, dans ce cas, utilisez le mot de passe que vous avez choisi.*

Par ailleurs, dans le cas d'homonymie, un chiffre est ajouté au compte utilisateur, donc, en cas de message «mot de passe incorrect» essayez en ajoutant le chiffre 1 ou 2 : Exemple : jdupont1, jdupont2, jdupont3, ...

Si vous avez des difficultés pour vous connecter, vous pouvez faire appel à la cellule d'assistance LEKA ou téléphoner au : 0590 47 81 48.

Cette application permet à l'enseignant, en particulier, de saisir ses vœux de mutation et de consulter les éléments de son barème ainsi que les résultats du mouvement interdépartemental.

Attention : L'enseignant ayant initié une demande de mutation par SIAM recevra son accusé de réception **uniquement** dans sa boîte I-Prof.